Utiliser Prescrire

La dénomination commune internationale pour nommer les médicaments

La dénomination commune internationale (DCI), ou pour certains médicaments anciens la dénomination commune nationale, est le vrai nom du médicament.

L'utilisation de la DCI est privilégiée dans les textes *Prescrire* pour nommer les médicaments et pour leur indexation. D'autres dénominations communes, qui diffèrent de la DCI mais sont d'usage commun, renvoient automatiquement à la DCI quand elle existe, ou à une autre dénomination d'usage courant. Ainsi *adrénaline* (la dénomination commune française) renvoie automatiquement à *épinéphrine* (la DCI) ; *aspirine* (dénomination commune) à *acide acétylsalicylique*.

Retrouver l'orthographe d'une DCI. Au quotidien, par exemple pour la prescription ou lors des échanges entre soignants, il importe de dénommer correctement les médicaments. Les interfaces de recherche *Prescrire* sont une aide pour bien orthographier les DCI : dans le champ de recherche, écrire les premières lettres de la DCI puis la sélectionner dans la liste déroulante qui s'affiche.

Les listes de correspondances DCI-noms commerciaux, belges, français et suisses. Dans le corps des textes de *Prescrire*, les médicaments sont nommés par leur DCI. Le nom commercial du médicament, correspondant au plus ancien encore commercialisé, est parfois cité entre parenthèses à la suite de la DCI, notamment dans certains textes courts.

En général, une liste en fin de texte rassemble les DCI citées et les noms commerciaux correspondants en France, en Belgique et en Suisse. Dans ces listes n'est nommé pour chaque DCI que le nom commercial le plus ancien encore commercialisé.

Dans l'*Application Prescrire*, l'espace "Interactions Médicamenteuses" permet d'accéder à un index de plus de 1 000 substances et groupes de substances.

Trouver une DCI à partir d'un nom commercial. Le système d'indexation des noms de médicament indexe préférentiellement les DCI. Certains noms commerciaux ne sont pas dans l'index du fonds documentaire *Prescrire*, notamment ceux de multiples copies ou de certains médicaments anciens. Cependant, quand la saisie prédictive des premières lettres provoque dans la liste déroulante l'affichage du nom commercial recherché (ou son équivalent le plus ancien), la consultation des textes appelés permet de trouver sa DCI.

Exception : les arrêts de commercialisation. Les arrêts de commercialisation en France sont indexés par le nom commercial, et non la DCI.

©Prescrire - août 2021

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement